

PRESENTS

L'an deux mille vingt-deux, le 31 mars à vingt heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de M.CAVEL Olivier, Maire.

Présents :

CAVEL Oliver	X	FOUCHART Sandrine	X
FOURNIER Laurent	X	LAHEMADE Mathieu	X
LAMBOT Nicolas	X	GABALLO Sylvain	X
CHIGNOLA Jérôme	X	DUFOUR Alexandre	
DURAND Marion	X		
TREMLET Ingrid	X		
PICHAULT Delphine	X		
LAFOND Séverine	X		

Madame LAFOND Séverine, Secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte Administratif 2021
2. Approbation du compte de Gestion 2021
3. Affectation du résultat 2021
4. Etat 1259
5. Vote du budget primitif 2022
6. Subventions aux associations
7. Projet Eolien

1. DELIBERATION N° Approbation du compte administratif 2021

1/ Le conseil municipal donne acte de la présentation faite du compte administratif ci-dessous :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		270 440.32	53 601.97		53 601.97	270 440.32
Opérations de l'exercice	261 486.12	335 842.31	169 630.97	102 319.86	431 117.09	438 162.17
Totaux	261 486.12	606 282.63	223 232.94	102 319.86	484 719.06	708 602.49
Résultat de clôture		344 796.51	-120 913.08			223 883.43
Restes à réaliser			38 708.64	39 889.46		1 180.82
Totaux cumulés						
Résultats définitifs		344 796.51	-119 732.26			225 064.25

2/ Constate, pour la comptabilité, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3/ Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4/ Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Vote de la délibération :

Vote pour : 10* / Vote contre : / Abstention : / Excusés : 1 (DUFOR)

* le Maire ne prenant pas part au vote.

2. DELIBERATION N° Approbation du compte de Gestion 2021

Après s'être fait présenter le budget primitif 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à payer et l'état des restes à recouvrer,

Après avoir entendu et voté le compte administratif de 2021,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordres qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les écritures sont conformes,

1/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021,

2/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le receveur, est conforme.

Vote de la délibération :

Vote pour : 11 / Vote contre : - / Abstention : - / Excusés : 1 (DUFOR)

3. DELIBERATION N° Affectation du résultat

Le conseil municipal réuni sous la présidence d'Olivier CAVEL, après avoir entendu que le compte administratif de l'exercice 2021 statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement, constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2020	Virement à la section d'investissement	Résultat de l'exercice 2021	Reste à réaliser 2021	Soldes des restes à réaliser	Chiffre à prendre en compte pour l'affectation du résultat
Investissement	-53 601.97		-67 311.11	1 180.82		-119 732.26
Fonctionnement	325 725.95	55 285.63	74 356.19			344 796.51

Considérant que le seul résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement – déficit – de la section d'investissement, décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021	344 796.51
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068) Reste à réaliser	119 732.26
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/1068) Affectation à l'excédent reporté en fonctionnement (ligne 002) Total affecté au c/1068	225 064.25 119 732.26

Vote de la délibération :

Vote pour : 11 / Vote contre : - / Abstention : - / Excusés : 1 (DUFOR)

4. DELIBERATION N° Etat 1259

Les collectivités territoriales et les EPCI à fiscalité propre votent chaque année les taux des taxes foncières, de la taxe d'habitation et de la cotisation foncière des entreprises, dans les conditions prévues par la loi (article 1636B sexies du CGI). Le taux minimal imposé par l'Etat est de 44,38%. Il est proposé d'augmenter d'1% la taxe.

- 44,38 % BATI
- 15.91 % NON BATI

Vote de la délibération :

**Vote pour : 3 (CAVEL-FOURNIER-LAFOND) / Vote contre : 8 / Abstention : - /
Excusés : 1 (DUFOR)**



5. DELIBERATION N° Vote du budget primitif 2022

Le conseil municipal, approuve, à l'unanimité des membres présents, le budget primitif 2022 présenté par Monsieur Olivier CAVEL, Maire.

Ce budget est en suréquilibre.

Section d'investissement :

Dépenses : 210 810.05 €
Recettes : 210 810.05 €

Section de fonctionnement :

Dépenses : 344 234.35 €
Recettes : 576 585.54 €

Vote de la délibération :

Vote pour : 12 / Vote contre : - / Abstention : - / Excusés :

6. DELIBERATION N° Subventions à verser 2022

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide de verser pour l'année 2022, les subventions votées ci-dessous :

Associations	Rappel Montant 2021	Montant 2022
EVER FITNESS	500 €	500 €
TENNIS DE TABLE	350 €	300 €
VELO – CYCLO CLUB	250 €	150 €
USEP (association sportive)	150 €	150 €
ANCIENS COMBATTANTS	100 €	100 €
ADMR (demande reçue)	100 €	100 €
COOPERATION SCOLAIRE EVER	400 + 3 200 € 3200 € à verser si maintien du voyage	1 200 €
HARMONIE GUIGNICOURT	150 €	150 €
ACPG VEUVES	100 €	100 €
COMITE DES FETES EVERGNICOURT	1 300 €	1 150 €
PANIER SOLIDAIRE (demande reçue)	-	
RESTO DU CŒUR (demande reçue)	-	
PREVENTION ROUTIERE	-	
TOTAL	6 600 €	3 900 €

Les subventions seront inscrites au budget primitif 2022.



7. DELIBERATION N° Projet EOLIEN

Monsieur le Maire indique qu'il a été sollicité par de nombreuses sociétés pour implanter des éoliennes.

Il rappelle que des réunions publiques ont été organisées à l'intention des habitants avec distribution d'une feuille d'information à tous les habitants de la commune.

Organisation de réunions les 21 février 2022 (Vent Solaire), 15 décembre 2021 et 16 février 2022 (Vent Du Nord).

Monsieur le Maire fait un bilan en indiquant qu'une dizaine de personnes se sont manifestés en venant aux réunions organisées.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se positionner sur le principe du projet éolien sur le territoire d'Evergnicourt.

Vote de la délibération :

Vote pour : 5 / Vote contre : 3 (LAFOND / PICAULT / DURAND) / Abstention : 1 (TREMLET) / Excusés : 1 (DUFOR)

***Exclus du vote Mr LAHEMADE et Mr CAVEL**

Date du prochain conseil municipal :
28 avril 2022 à 20h00